

● (1430)

**Une voix:** Dites des choses qui valent la peine d'être écoutées.

**M. McDermid:** Le député comprendra peut-être d'où viennent tous nos ennuis dans le secteur énergétique quand j'aurai terminé mes observations.

**M. Rodriguez:** Pourquoi ne lisez-vous pas le *Beauchesne*?

**M. McDermid:** J'ai déjà assez de mal comme cela à lire mon discours. Les députés de la région de Windsor qui rigolent là-bas ont été affectés comme tout le monde par le ralentissement de l'activité dans le secteur énergétique. L'activité de ce secteur a un formidable effet d'entraînement en Ontario. Seulement dans ma circonscription, 42 entreprises font de grosses affaires avec les producteurs pétroliers. Tout ralentissement dans cette production nuit à ma circonscription comme à celles de la région de Windsor. Les députés peuvent ricaner autant qu'ils veulent, mais c'est très sérieux. Le secteur énergétique est aussi important pour l'Ontario que pour les provinces productrices. Quand ils auront compris cela, ils donneront peut-être leur appui à certains encouragements et programmes que le gouvernement propose.

Au début de 1982, sous les pressions extraordinaires exercées par l'opposition, le gouvernement précédent a finalement reconnu que les impôts avaient causé des dommages et il a apporté une série de modifications improvisées. Il a réduit la TRPG générale de 16 à 14,67 p. 100 pendant un an puis il a abaissé sa déduction pour épuisement de 12 à 11 p. 100. Il a établi le nouveau crédit d'impôt de 225,000 dollars pour les entreprises constituées en sociétés et abaissé à 8 p. 100 pendant deux ans la TRPG pour les usines de transformation des sables bitumineux. L'industrie a réagi favorablement à ces mesures en supposant que ces changements seraient effectivement apportés. Voilà pourquoi nous devons adopter tout de suite le projet de loi C-8 pour éviter que l'industrie ne soit pénalisée pour avoir agi de bonne foi.

Aucune de ces mesures n'a modifié le principe de la TRPG. Il s'agissait toujours d'une taxe sur des recettes et non sur des bénéfices. Il fallut toute une année à la loyale opposition de Sa Majesté pour convaincre le gouvernement de modifier la TRPG pour qu'elle s'applique cette fois aux bénéficiaires. Le budget du 19 avril 1983 autorisait certaines dépenses en capital pour les projets de récupération assistée du pétrole, ce capital pouvant être déduit dans les calculs de la TRPG.

Quiconque a pris le temps de se renseigner sur l'industrie énergétique et s'est rendu dans l'Ouest, sait que la récupération assistée du pétrole est une entreprise coûteuse. Il était évident que ces projets n'auraient pas pu aller de l'avant en raison du fardeau que représentaient la taxe sur les recettes et les redevances provinciales élevées. Cela n'aurait fait qu'accroître le taux de chômage dans un secteur dont on peut dire sans exagérer—et le député d'Athabasca (M. Shields) en conviendra, je pense—qu'il est prêt à repartir. Il est prêt à aller de l'avant, et il veut le faire. Nous avons vu certains changements dans les mini- et méga-projets que la ministre d'État chargée des Finances a mentionnés, comme ceux de Wolf Lake, Cold Lake, Elk Point et Peace River.

Le problème c'est qu'il a fallu si longtemps aux libéraux pour admettre le tort qu'une taxe sur les recettes peut faire à un secteur à forte capitalisation, que de nombreux emplois ont été supprimés dans l'intervalle. Il est manifeste à nos yeux,

### *Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

dans l'Est, qu'un grand nombre d'emplois ont été supprimés. Nous retrouvons en Ontario un grand nombre de plaques d'immatriculation de l'Alberta.

Il est regrettable que cette mesure n'ait pas encore pris force de loi. Nous devons l'adopter au plus vite. Entre 1981 et 1983, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a prélevé près de 4,5 milliards de dollars à ce secteur. Il n'y a pas seulement toute cette somme qui a été prélevée alors qu'elle aurait pu servir à créer des emplois, mais il y a également la façon dont elle a été perçue. La taxe a été appliquée systématiquement à tous les réinvestissements, importants ou non. Non seulement les fonds qu'on aurait pu réinvestir étaient supprimés mais le stimulant au réinvestissement l'était aussi. On suscitait ainsi une attitude négative chez l'investisseur. Cet impôt n'avait aucun rapport avec les profits, car le programme d'encouragement pétrolier récompensait uniquement l'activité et non le succès.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais dire que l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Comme le ministre des Finances l'a annoncé dans son exposé économique du 8 novembre, nous nous sommes engagés à doubler le crédit d'impôt de \$250,000 à l'égard des recettes pétrolières et d'étendre le taux inférieur aux usines existantes qui exploitent les sables bitumineux pendant encore un an. Toutes ces modifications sont englobées dans le projet de loi C-8. C'est une initiative importante en vue de relancer l'industrie du pétrole et du gaz, mais qui ne peut se comparer à celles que nous sommes disposés à prendre. Dans un avenir pas trop éloigné, je suis persuadé que nous débattons de nombreuses nouvelles initiatives de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances qui seront salutaires pour le Canada.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, j'espérais poser une ou deux questions à la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) à l'étape du comité plénier, que nous n'atteindrons pas aujourd'hui, semble-t-il. Je remarque également que la ministre n'est plus à la Chambre. Par conséquent, je vais adresser mes questions au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid), étant donné qu'elles font suite à son discours.

Le projet de loi double le crédit d'impôt accordé aux corporations qui passe de \$250,000 à \$500,000. Dans son exposé économique du 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) chiffrait le coût de ces mesures à 64 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire exactement comment on est arrivé à ce chiffre et quels sont les éléments qui ont été pris en considération? Étant donné que lui et d'autres députés de son côté ont parlé fréquemment de l'énergie comme du moteur de la croissance, pourrions-nous savoir au juste quelles études ont été faites et combien d'emplois seront créés grâce à ce doublement du crédit d'impôt?

**M. McDermid:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je ne peux pas dire de façon précise comment les chiffres ont été calculés; bien entendu, c'est le ministre des Finances qui s'en est chargé. J'essaierai d'obtenir les